



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question écrite n° 11251

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le comportement des supporters marocains lors du dernier match de football opposant l'équipe de France à celle du Maroc. En effet, l'hymne national de notre pays fut copieusement sifflé par des supporters adverses ; il faut souligner que, depuis 2002, le fait d'être surpris en train de siffler La Marseillaise est passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois et d'une amende de 7 500 euros. Il lui demande donc s'il envisage de rappeler à tous les supporters, surtout adverses, par le biais d'annonces dans les stades, que le respect des hymnes fait partie intégrante du comportement attendu des personnes présentes au stade.

Texte de la réponse

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports déplore les comportements inciviques de certains supporters sportifs, tout en relevant que ces agissements ne sont le fait que d'une minorité de spectateurs. Pour prévenir de tels comportements émanant de spectateurs français et étrangers, il est souhaitable de multiplier les annonces dans les stades appelant au respect des hymnes et de l'esprit sportif. Il convient aussi de mener une action de plus long terme. C'est dans cet esprit, et en partenariat avec les fédérations les plus directement concernées, que le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports accompagne le travail éducatif réalisé dans les clubs auprès des jeunes pour encourager au respect des différents participants, joueurs et arbitres, notamment. L'édition d'un livret du jeune sportif mis à disposition des fédérations pour soutenir le travail des éducateurs, les interventions du pôle ressources « sport, éducation et insertion » implanté au CREPS de Franche-Comté, ou encore les actions remarquables d'éducation conduites dans la durée par l'union nationale du sport scolaire (UNSS) ne sont que quelques exemples de l'engagement des acteurs du monde sportif pour contribuer avec l'État à prévenir ces phénomènes plus que regrettables qui ternissent l'image et les valeurs du sport. Ces actions ne sont pas vaines si l'on considère le comportement remarquable de tous les spectateurs et supporters lors de la coupe du monde de rugby en 2007, sensibilisés par les actions d'éducation et d'information du public menées par la fédération française de rugby (distribution de drapeaux et kits de maquillage lors des matchs pour encourager les équipes en compétition, explication des fautes sur les écrans géants pendant les matchs, programmes pédagogiques à la télévision, animations découverte du rugby partout en France par les clubs et les comités locaux...). C'est un des thèmes qui devrait être débattu lors des prochaines « Assises de l'arbitrage » que souhaite réunir le ministre chargé des sports au printemps 2008, en concertation avec tous les acteurs du champ sportif.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11251

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7423

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2424